AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0493
FR0014007ZB4-FS0207

14 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AELIS FARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mars 2025, la société Indivior UK Limited[1] (202 Winch Road, Kent, Science Park, Sittingbourne, Kent, ME9 8EF, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AELIS FARMA et détenir 678 273 actions AELIS FARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AELIS FARMA sur le marché.

[1] Contrôlée par Indivior PLC.

[2] Sur la base d'un capital composé de 13 706 586 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.